



Accès à la base nautique



- Présentez l'attestation transmise par le Caesug afin de vous inscrire au CNC
- Prenez connaissance du Règlement Intérieur du CNC
- Munissez-vous du carnet de navigation pour l'utilisation des dériveurs et des catamarans. Vous pouvez l'obtenir (10€) auprès des Brevets d'état de la base qui pourront évaluer votre niveau gratuitement en prenant rdv directement au CNC en dehors des périodes d'affluence
- Signalez votre présence sur l'eau ainsi que le matériel que vous utilisez en vous inscrivant/désinscrivant sur le tableau des navigants à la cabane des locations
- Ne laissez pas les enfants mineurs utiliser seuls le matériel (sauf autorisation spéciale)
- Les invités doivent s'acquitter de 2€ auprès du CNC



Nous partageons le lac avec les pêcheurs aussi doit-on respecter une zone de 20 à 30 mètres autour de leurs embarcations





Accès au hangar



- **Après inscription au CNC**, vous obtiendrez la clé du hangar
- Cette clé doit rester sur le tableau pendant votre sortie
- Cette clé doit être rendue tous les soirs au plus tard à 19h
- Vous utilisez le **matériel en toute autonomie**. Merci de respecter l'état des lieux
- Inscrivez le matériel que vous utilisez sur le tableau





Accès au matériel



- Choisissez le **matériel adapté à votre niveau** de navigation et aux conditions météo. En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter le personnel de la base
- Le matériel ne doit jamais quitter la base de Laffrey même pour une courte période
- Les dériveurs sont gérés par le CNC, pour les utiliser il suffit simplement de demander au chef de base



- L'entretien du matériel en libre-service est à la charge de tous les pratiquants de la section voile. Si une embarcation est endommagée, il n'y a pas de contrat de maintenance pour les réparations



Règles de bonne conduite



- Restez devant le hangar du Caesug pour gréer les voiles
→ **Ne franchissez pas les limites privées**
- Une fois le bateau à l'eau, **les mises à l'eau** des catamarans et dériveurs doivent être reposées à leur place. Les autres usagers n'ont pas à gérer le matériel mal rangé
- Hors navigation, les bateaux ne doivent pas rester accrochés à la ligne d'eau, ils doivent être sortis de l'eau et remis sur leur mise à l'eau
- Les planches à voile doivent être mises à l'eau du côté des dériveurs et non des catamarans



Voitures et motos sur le parking public (1^{er} parking)
Le 2^e parking étant réservé au personnel du CNC





Fonctionnement de l'activité



- Lors de l'ouverture de la base, les adhérents Caesug vérifient collectivement le matériel
- Au cours de la saison, il revient à chacun d'identifier, de signaler et éventuellement de réparer le matériel défectueux
- Tout matériel défectueux doit être clairement signalisé pour ne pas être réutilisé. Notez les anomalies observées dans le cahier prévu à cet effet dans la cabane Caesug
- Envoyez un mail au secrétariat du Caesug et prévenir le personnel de la base
- Il y a assez de matériel pour tout le monde mais, en cas d'affluence, il est important de ne pas mobiliser une embarcation plus d'une heure



Un stage Voile adultes est subventionné par le Caesug.
Si vous êtes intéressé, les inscriptions se font en ligne sur le site du CNC.
Notez dans la rubrique « informations complémentaires » que vous êtes ouvrant-droit du Caesug et bénéficiez d'une réduction de 50€.

Informations relatives aux stages proposés par le CNC sur <https://cncholonge.fr/stages>



Liste du matériel Caesug



- 3 catamarans :
 - 2 Hobie Cat 16
 - 1 Hobie Cat 15
- 1 Laser
- 1 Fusion
- 1 Laser Pico
- 1 Vago
- 1 windfoil
- Une dizaine de planches à voile de tous formats et avec gréements
- 4 paddles

- Gilets de sauvetage
- Combinaisons enfants



Ne vous asseyez jamais sur les coques des bateaux quand ils sont sur la berge, ça déforme les coques



Sécurité



- Le **port du gilet de sauvetage est obligatoire** lors de la navigation quels que soient le matériel utilisé et l'âge des pratiquants
- **Ne vous baignez pas** sur les lieux d'embarquement
- La base nautique est **surveillée de 9h à 19h** de début mai à fin septembre
- Les barbecues et les feux sont interdits
- Vous devez signaler à l'accueil les heures de départ et de retour de votre embarcation ainsi que le nombre de personnes embarquées
- Pour des raisons de sécurité, le responsable de la base peut interrompre la navigation ou délimiter des zones de navigation à tout moment





Club nautique de Cholonge



- Le bâtiment et les berges du lac sont la propriété de la commune de Cholonge
- Le CNC en est locataire, le droit de navigation est accordé par EDF
- Le Caesug ainsi que d'autres Comités d'Entreprises sont colocataires du terrain sur lequel sont implantés les hangars
- Le CNC est affilié à la fédération française de voile (FFV)
- Toutes les embarcations à moteur sont interdites sur le lac



- Les responsables du CNC et les référents du Caesug sont tous bénévoles, aussi les adhérents sont invités à apporter leur contribution pour que la base fonctionne de manière agréable (ramassage de papiers, coup de main spontané, "mini-réparations" du matériel etc.)
- La base est ouverte peu de temps dans l'année, elle est donc peu "rentable" et ne peut vivre que grâce à la participation des adhérents



Certification voile légère



Votre niveau de pratique pourra être certifié à partir des évaluations réalisées au cours de votre progression.

Voile

- Niveau 1 : Se déplacer à la voile sur un trajet choisi et encadré par le moniteur
- Niveau 2 : Atteindre tout point du plan d'eau, sur un trajet choisi et encadré par le moniteur
- Niveau 3 : Evoluer librement dans une zone de navigation surveillée
- Niveau 4 : Naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique
- Niveau 5 : Naviguer de façon performante et responsable



Paddle

- Naviguer sur des trajets choisis et encadrés par le moniteur
- Atteindre tous points du plan d'eau sur un trajet choisi et encadré par le moniteur
- Evoluer librement dans une zone de navigation surveillée